

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Étaient présents : Stéphanie MEVOLHON – Corinne SIRUGUE – Cécile AMIOT- Fernand GUIRAO - Patrick JACQUET – Lionel BANDI– Jean-Claude GUENEAU – Thierry MACAIRE – Frédéric LHUILLIER – Emilie CLERCELET – Virginie BEGIN – Stéphanie GAY - Florence PETRONE

Excusé(s) : Myriam MOREAU procuration à Corinne SIRUGUE

Absent(s): Mme Cécile AMIOT

Secrétaire de séance: Mr Thierry MACAIRE

Ouverture de la séance à 20H.

Le Maire sollicite l'accord du Conseil pour l'ajout de deux points à l'ordre du jour de la séance :

- L'approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux des 2 Juillet 2020 et 7 Septembre 2020
- Renouvellement de la dérogation pour la semaine de 4 jours concernant le temps scolaire (SIVOS).

Les membres du Conseil donnent leur accord.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 2 JUILLET 2020

Le compte rendu de la séance du 2 Juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le compte rendu de la séance du 7 Septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

I - POINT TRAVAUX

1- La commission Municipale des travaux s'est réunie le jeudi 17 Septembre afin de réfléchir à un aménagement routier visant à réduire la vitesse des véhicules sur les voies communales suivantes :

- Rue de Villars
- Rue d'Orsan
- Rue des Buttes

Le choix de la commission s'est porté sur des dispositifs de types « ralentisseurs » ou « dos d'âne ». Ces dispositifs, au nombre de 8, dont l'emplacement reste à définir, seraient mis en place dans le cadre de « zone à 30 km/h ».

Le Maire et l'adjoint délégué aux travaux, ainsi que le Premier Adjoint, ont rencontré la société CCS afin d'avoir des conseils sur la mise en place de ces dispositifs et sur la réglementation concernant la signalétique. Des devis sont en cours afin d'envisager la poursuite de ces aménagements et procéder en conséquence aux demandes de subvention.

2- Bâtiment Place BONICHON

Suite à la décision du Conseil Municipal du 07/09/2020 actant l'acquisition de l'ancienne épicerie, le Maire indique que plusieurs organismes bancaires ont été sollicités en vue d'un emprunt. Dès réception des offres, un tableau récapitulatif sera finalisé pour présentation lors d'un prochain Conseil Municipal. Les organismes contactés sont : la Caisse d'Epargne, la Banque Populaire, Crédit Mutuel, La poste, la Caisse des dépôts et Consignations.

3-Aménagement de la Place et de la RD20G (devant l'église)

Ce projet a été retardé du fait de la période de confinement.

Pour rappel, ce projet englobe deux tranches de travaux :

- La RD20G : 1ère tranche chiffrée à environ 68 922.50€ HT
- La place BONICHON : 2^{ème} tranche (Chiffrage à actualiser suite modifications)

Le Maire et les adjoints ont rencontré le cabinet GIEN-PINOT le 26 Août 2020 pour relancer le projet. Les plans des travaux ont été validés afin de procéder à l'appel d'offre.

Les travaux pourraient débuter d'ici à la fin de l'année 2020 et se terminer au printemps 2021.

4- Logement « Ancienne école maternelle »

La réunion de coordination a eu lieu le Mercredi 23 Septembre. Mr Carminati, du Cabinet BEC, architecte en charge du projet ainsi que la plupart des artisans retenus pour les travaux étaient présents afin d'organiser le début des travaux. Les raccordements du chantier (électricité et plomberie) devraient avoir lieu semaine 45 pour un début des travaux semaine 46.

II - SIVOS : SEMAINE DE 4 JOURS

Depuis la rentrée scolaire de 2017, l'organisation du temps scolaire se fait sur 4 jours. En 2017 le conseil avait délibéré pour une dérogation du temps scolaire sur 4 jours. La dérogation de 2017 arrivant à son terme, il convient de reprendre à nouveau une délibération terme pour conserver la semaine de 4 jours soit 8 demi-journées pour une durée de 3 ans. Cette demande doit-être effectuée conjointement par le conseil d'école et la commune.

Après délibération, cette décision est adoptée à l'unanimité

III- ZONE DE DETENTE

Suite à la visite de la Commission de Sécurité de la Préfecture le 4 Août 2020, le Conseil Municipal doit valider par délibération le plan d'évacuation de la zone de détente. Ce document fait parti du cahier des prescriptions, d'informations, d'alerte et d'évacuation, qui doit être renvoyé approuvé à la Préfecture.

Après délibération le plan d'évacuation est adopté à l'unanimité.

IV- PERSONNEL COMMUNAL

Secrétaire de mairie depuis 2016 au sein de notre collectivité, Audrey MARTIN-MARANELLI a annoncé sa démission par courrier au Maire. Son départ sera effectif au 30.10.2020 (départ pour un poste à 35 heures sur une autre commune).

Actuellement, 2 secrétaires assurent la gestion du secrétariat de Mairie : Evelyne DUBARD et Audrey MARTIN-MARANELLI, à raison de 14 heures chacune, soit 28 heures au total.

Suite au départ de Madame MARTIN-MARANELLI, Madame DUBARD verra son temps de travail augmenté pour passer à 18 heures hebdomadaires. En conséquence, une offre d'emploi a été adressée au Centre de Gestion pour un poste à 10 heures hebdomadaires. Le temps de secrétariat restant à 28 heures hebdomadaires, soit :

- 1 secrétaire à 10 h, poste à pourvoir.
- 1 secrétaire à 18 h.

Le Maire et l'Adjointe déléguée au Personnel ont reçu deux personnes ayant candidaté pour ce poste. A la suite de ces entretiens, l'une d'elle n'a pas souhaité donner suite. A ce jour, nous sommes dans l'attente de renseignements complémentaires concernant la seconde candidate dont le profil correspond à notre recherche.

Néanmoins, il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère en vue de ce recrutement.

Deux délibérations sont à prendre conformément aux dispositions légales :

- Une délibération pour la suppression des deux postes à 14 heures hebdomadaires.
- Une délibération pour la création d'un poste à 10 heures hebdomadaires et la création d'un à poste à 18 heures hebdomadaires.

Après délibération, le Conseil décide la suppression des deux postes à 14h hebdomadaires

Et

Après délibération, le Conseil décide la création d'un poste à 10h hebdomadaires et la création d'un poste à 18h hebdomadaires

V- INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe les membres du Conseil :

Le Maire et les Adjointes ont rencontré les techniciens de l'Agence Départementale du Mirebellois le 01 Septembre afin d'évoquer la vitesse des véhicules traversant notre commune sur la RD20.

Pour rappel, en 2017, la MICA (Mission Conseil et Assistance aux Collectivités) avait réalisé une étude sur la mise en sécurité de la traversée de la commune. Ce dossier sera réactualisé.

La boulangerie Jayé se propose pour l'installation d'un distributeur de pains sur la commune. Pour rappel en 2019, cette proposition avait été abandonnée après délibération du conseil municipal.

La manifestation « le jour de la Nuit » initialement prévue le 10 Octobre 2020 est annulée.

Dans le contexte sanitaire actuel, la marche « Rose Espoir » est annulée et reportée à l'année prochaine. Pour mémoire, Esbarres devait recevoir uniquement la marche le 11 Octobre. Le défi « 10 000 soutiens gorges pour 1000 marcheurs » ayant été reporté à 2021.

Information projet photovoltaïque sur notre territoire. Ce projet est en cours depuis 2011. Avec l'appui de VNF, ce projet a été relancé avec les Maires de Pagny le Château et d'ESBARRES. Actuellement et après appel d'offres VNF a retenu 3 sociétés qui disposent de solides compétences en la matière. Ces 3 sociétés sont : Eolfi, Luxel et Quadran Total. L'étude des aspects techniques, juridiques et financiers sont en cours. Si le planning est respecté la finalisation de ce projet pourrait avoir lieu d'ici 2022.

Un nouvel arrêté préfectoral est passé : parmi les nouvelles règles, il semblerait que les regroupements de plus de 30 personnes dans les salles communales soient interdits. Cette nouvelle restriction risque d'avoir un impact sur les prochaines manifestations communales, à savoir le repas des aînés, la remise des récompenses aux jeunes diplômés, le repas tout cochon et le marché de Noël (même si celui-ci n'est pas organisé par la commune). La commission 'Fêtes et Manifestations' se réunira très prochainement.

L'armoire qui doit accueillir la fibre a été mise en place semaine 39 (croisement rue des buttes/rue du Clos du roy).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.